

À la rentrée 77, si le Ministre de l'Éducation maintient ses projets, la Réforme Haby sera appliquée. Cela implique :

- des classes surchargées (suppression des dédoublements au-dessus de 24 élèves), d'où des suppressions de postes d'enseignants
- l'instauration d'un barrage au niveau de la 6^{ème} pour l'orientation vers des filières plus techniques
- l'application de la loi Royer prévoyant la fin de l'école obligatoire jusqu'à 16 ans
- l'accentuation de la sélection sociale et la mise en place d'un "savoir minimum garanti".⁽¹⁾

Cette réforme s'applique à tous les domaines et prévoit un remaniement des éducations plastiques et musicales.

En effet, les 2 heures hebdomadaires de dessin-arts plastiques et d'éducation musicale seraient remplacées par 2 heures d' "éducation esthétique" qui rassemblerait le dessin et la musique, et à laquelle seraient rattachées nombre d'autres formes d'expression artistique, entre autres cinéma, photo, danse, mime, expression corporelle etc...

Quels sont les contenus, les programmes, la pédagogie, les crédits prévus pour cette nouvelle discipline ? Quels seraient la formation et le rôle des maîtres et enseignants d' "éducation esthétique" ? Quelles conséquences cette réforme aurait-elle sur les U.E.R d'Arts Plastiques ? Telles sont les questions que s'est posé le Comité UNEF Arts Plastiques et sur lesquelles il lance un large débat sur la base du texte qui suit. Ce texte est une synthèse du rapport Daudrix et d'autres documents, et fait part de nos réflexions sur cette réforme. Il est divisé en plusieurs parties :

- I .Contenus de l' "Éducation Esthétique "
- II .La formation des maîtres et le CAPECC XIV
- III .Pédagogie et crédits

(1) Valéry Giscard d'Estaing

CONTENUS DE L'EDUCATION

ESTHETIQUE 1 CONTENUS GENERAUX

En général, cette réforme se déclare faite pour apprendre aux enfants, élèves de toutes classes (y compris le pré-élémentaire ou maternelle) à lire les images, les films, à écouter les sons de même qu'on leur apprend à lire . Cette forme d'apprentissage a pour but d'éviter :

- 1°/ "de conditionner les esclaves de l'audio-visuel envahissant
Pour cela , elle sera "-totale" ¹ (élargie à d'autres disciplines)
"globale" (sans prédominance d'aucune matière en particulier)
"de qualité" (par un choix des "meilleurs textes,
meilleures réalisations ")
"sans exclusive " (pour éviter que ce soient
toujours les "nantis" qui en profitent)

Elle a encore pour but de

- 2°/ "rechercher la libération par l'éducation grâce à ces nouveaux moyens de connaissance - artistique et non plus seulement intellectuelle . C'est là un objectif qui suppose une pédagogie modulée de la sensation ." Cette "éducation esthétique se place en rupture par rapport à l'éducation dite "classique " et oppose dans ses termes "l'intellectuel", c'est-à-dire le conceptuel, à la "sensation".

Enfin, elle doit couvrir à tout ce qui se passe hors de l'école par un système d'échanges

- 3°/ "L'éducation artistique ne peut être imaginée dans le seul strict cadre d'un horaire scolaire et des quatre murs d'une classe . Ces situations relatives du temps et de l'espace appellent des échanges d'autant plus favorables qu'il est évident que d'autres adultes que l'enseignant ont (peuvent ou doivent avoir) solidairement quelque responsabilité pour cette éducation : parents , artisans...responsables de

1: Toutes les citations sont extraites du rapport Daudrix. /

.... /

programmes de télévision ...etc."

Pour finir, elle doit compléter l'éducation dite "classique ";

4°/ "L'éducation des sens doit compléter l'éducation de l'intelligence traditionnellement distribuée ".

LE RAPPORT

DAVID RIX

I. PRÉSENTATION

I) Eviter "de conditionner les esclaves de l'audio-visuel envahissant "

a) Ainsi en maternelle, les jeunes enfants devront "être prémunis par l'école contre un certain conditionnement" dû aux moyens audio-visuels, notamment la télévision .

b) Dans l'enseignement élémentaire, l'objectif prioritaire est de faire "prendre un bon départ" à l'élève. Pour cela, il faut le doter de "langages utiles " en partant de son "intuition naturelle ".

Il découvrira qu'il existe trois types de langages - ou "familles" ("les arts de l'oreille"-musique , poésie -, "les arts de la vue" dessin, peinture, sculpture, architecture -,"les arts de la vue et de l'oreille " expression corporelle, dramatique , cinéma.) Ainsi, on pourra "initier au goût et aussi à la connaissance des patrimoines culturels de l'humanité " En privilégiant son "niveau d'émotion" plutôt que son "niveau conceptuel", on lui fera "apprécier de bonne heure ce que sont l'élégant, le gracieux, le beau". Une fois inculqué le sens de l' "effort", il aura facilement "l'intuition de l'histoire de l'art ".

c) Comme on vient de le voir (II), l'école élémentaire éveillera l'enfant à l'art. L'enseignement secondaire aura pour tâche de le mettre en contact étroit avec les oeuvres

soit par la "pratique des arts" si l'élève manifeste des "dons particuliers " . Dans ce cas, il choisira la pratique d'un art, la continuera jusqu'au baccalauréat correspondant à

.... /

.... /

sa "vocation", sauf si en cours de route ses "dons l'abandonnent"
Quelque soit le cas, cela suffira à "former son goût".

→ soit par une "initiation à la connaissance des arts" pour les non-doués, c'est-à-dire pour le plus grand nombre. Cette initiation consistera non pas à étudier les oeuvres mais à les "manier", les "manipuler" sous la forme de diapositives, de disques etc.

Pour les élèves "doués", comme ils seront peu nombreux, les effectifs seront "réduits et de haute qualité" et on pourra donc "mettre en place des programmes vraiment adéquats". Pour les "non-doués", si rien n'est prévu dans l'établissement, ils pourront chercher "en dehors de l'école", car "de nombreux moyens s'offrent aux élèves pour élargir leur culture générale ou pour acquérir, si besoin est, un complément de spécialisation."

II applications directes dans le Secondaire.

a) Dans le Secondaire, il convient d'insister sur le plan musical, surtout auprès des élèves des sections techniques industrielles afin qu'ils apprennent "à maîtriser ou pour mieux dire à apprivoiser ces bruits (ceux de l'atelier) pour qu'ils soient perçus comme des sons pourvus de qualité et constituant un monde qui perd ainsi son caractère intolérable".

b) Dans les lycées (non techniques) "l'éducation artistique sera obligatoire, c'est-à-dire considérée comme étant pour tous une matière fondamentale". "En Terminale, ils prendront une option supplémentaire". Encore une fois, les menus seront différents s'il s'agit d'élèves "doués" ou non:

"Les élèves se révélant doués seront traités individuellement, en liaison avec les organismes compétents situés dans la mouvance du lycée". Les acquisitions dans chacune des options devront être harmonisées avec les autres options. Cela permettra une sorte d'enseignement collectif puisque "les élèves pourront ainsi échanger et mettre en commun ce que chacun aura appris dans son domaine".

Pour l'éducation musicale "on écouterait surtout avec eux des oeuvres représentatives (qu'il s'agisse de Mozart ou de Louis Armstrong) en veillant à l'affinement de leur audition."

....f

Pour l'éducation plastique, le professeur mettra à la disposition de l'élève "les moyens d'information grâce auxquels il se confirmera et se cultivera dans le domaine choisi" . Précisons toutefois que "bien entendu, en Terminale, la réflexion esthétique s'appuiera sur la philosophie".

Pour l'éducation cinématographique, "on utilisera avec profit l'actualité cinématographique ou télévisée "

"En Seconde, on explorera les grandes écoles nationales: néo-réalisme italien, expressionnisme allemand, "free cinema", "nouvelle vague" française etc... Les films les plus représentatifs de chaque école seront projetés."

" En Première et en Terminale, on examinera quelques oeuvres des principaux réalisateurs du monde entier, en revenant ainsi à l'approche globale pratiquée au début des études secondaires ".

NOS APPRECIATIONS

1°/ Eviter de "conditionner par l'audio-visuel envahissant "

Le premier objectif de cette réforme est donc de prémunir contre l'audio-visuel en insistant sur une éducation audio-visuelle en se basant sur l'idée qui veut que l'on ne domine et ne maîtrise bien que ce que l'on connaît bien .

Cette pratique de l'audio-visuel serait une pratique utilitaire qui contribuerait à une certaine formation manuelle et technique. Cela entraînerait une immixtion du patronat dans les écoles puisque "un plan de coopération entre l'enseignement public et les collectivités locales" est prévu .

De plus , comme rien n'est prévu dans cette discipline, cela implique l'intrusion de firmes privées dans l'enseignement .

2°, Le savoir (utilitaire) minimum garanti " (V.Giscard d'Estaing)

Pour éviter soi-disant la spécialisation, en réalité à cause des effectifs énormes et de la compression d'enseignants (un seul à la place de deux), cette "éducation esthétique " dotera l'élève de moyens techniques rudimentaires et utilitaires . L'élève ne pratiquera pas une ou plusieurs techniques artistiques, mais on lui donnera des rudiments facilement monnayables sur le marché du travail (adéquation de

..../

plus en plus de l'éducation et du marché du travail).

On juge inutiles la pratique et la réflexion critique. Cette réforme entraîne une rupture entre enseignement "intellectuel" et enseignement de la sensation. La pratique sera éventuellement abordée à l'école mais ne pourra se développer réellement qu'en dehors "du seul strict cadre d'un horaire scolaire et des quatre murs d'une classe".

3°/ "ouverture par un système d'échanges "

Les élèves seront pris en main pédagogiquement et idéologiquement dans toutes leurs activités extérieures à l'école (c'est-à-dire en famille, dans la rue , au cinéma etc ...)

Dans ce but , des gens de tous horizons seraient responsables de cette éducation, bon moyen pour que les entreprises privées etc... soient à pied d'oeuvre pour orienter cette éducation dans une direction plus "réaliste".

4°/ "L'éducation des sens doit compléter l'éducation de l'intelligence traditionnellement distribuée".

A la multiplicité des matières que l'éducation esthétique est censée contenir vont venir s'ajouter des interventions de professeurs d'autres matières, ce qui aura pour effet de noyer le tout.

Il ressort que pour cette réforme, la pratique artistique et l'éducation esthétique ne servent pas au développement intellectuel des élèves.

Aucun rôle spécifique n'est attribué à cette éducation esthétique qui, présente partout (esthétique de la classe etc...), n'est développée nulle part et garde un rôle de "supplément d'âme !